

XXVIIème PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

portant sur la généralisation de la pratique sportive et de l'éducation à la santé

Rédigée et présentée par les élèves de la classe de CM1/CM2A
de l'école primaire du Bourg à MATOURY

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Cette année 2024 est toute spéciale en France avec les Jeux Olympiques et Paralympiques qui auront lieu du 26 juillet au 8 septembre.

Nous pensons que ces Jeux apportent beaucoup tant pour les corps que pour les esprits. Nous aimons regarder ces moments sportifs qui rassemblent des personnes différentes qui vivent à l'unisson.

Nous (les jeunes) aimerions également vivre ce genre d'événements pour devenir pleinement des êtres accomplis.

Il apparaît important de promouvoir des activités extérieures et collectives pour notre santé physique et de se construire socialement de manière équilibrée.

Par ailleurs, nous nous associons aux personnes à mobilité réduite et en récoltant des fonds pour leur permettre également de pratiquer des activités sportives.

Depuis les années 2000, d'après l'INSEE, les prévalences du surpoids et de l'obésité augmentent chez les jeunes. Elles sont parfois liées à une diminution de l'activité physique ou sportive quotidienne mais surtout à une surconsommation alimentaire.

Par conséquent, pour pratiquer une activité sportive de manière optimale, il est également important de s'alimenter de manière équilibrée. Ainsi, il nous semble primordial d'apprendre à bien se nourrir en consommant des produits de qualité.

PROPOSITION DE LOI

Article 1

Une journée olympique inter-écoles de quartier, une autre inter-collèges dans la commune et une suivante inter-lycées dans le « canton-ou-ville » aura lieu chaque année afin de vivre les valeurs de l'olympisme et permettre à tous les jeunes de mettre en avant leurs talents et de représenter leur établissement. Ces événements sont l'occasion pour les jeunes de se révéler dans différents sports et éventuellement de vouloir adhérer à des clubs sportifs pour progresser et vivre de formidables moments d'amitié.

Article 2

Lors de ces journées olympiques, des dons seront récoltés pour aider les personnes à mobilité réduite; promouvoir la pratique plus généralisée d'activités sportives dans des clubs pour tous types de publics.

Article 3

Chaque année, durant la période de septembre à octobre, les jeunes de moins de 16 ans pourront pratiquer du sport gratuitement dans des associations sportives ou des clubs afin de découvrir et de s'orienter vers une activité sportive qui leur correspond.

Article 4

Faire du sport nécessite une alimentation variée, équilibrée et de qualité. Pour apprendre à s'alimenter correctement, dans chaque école, un projet pédagogique annuel sur l'alimentation sera mis en œuvre dans le parcours « santé » des élèves. Ils apprendront à découvrir les différents aliments, les bonnes pratiques alimentaires à travers la réalisation de recettes de cuisine.